

Le Pass'Engagement c'est reparti !

Accueil → Actualités
→ Le Pass'Engagement, c'est reparti !
Publié le 22 mars 2024

#Jeunesse

Mise à jour le 25 mars
2024

La campagne du Pass'Engagement 2024 est lancée depuis 1 semaine.

Ce dispositif, porté par le Département et la CAF et soutenu par Saint-Brieuc Armor Agglomération, permet à des jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans d'obtenir une bourse pour financer leur BAFA ou leur permis par exemple. En contrepartie, les jeunes s'engagent bénévolement dans une association de leur choix en 2024-2025.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le Pass'Engagement est un dispositif innovant qui vise à la fois à renforcer la solidarité et le lien social, et à permettre aux jeunes du territoire de financer un projet personnel ou professionnel qui leur tient à cœur. Les inscriptions sont ouvertes, jusqu'au 1^{er} juin.

- En échange de quelques heures de bénévolat (minimum 2 h par semaine) pendant un an dans des secteurs tels que l'aide aux personnes âgées et/ou handicapées, l'encadrement d'activités sportives ou culturelles ou encore l'aide aux devoirs, les jeunes pourront recevoir une bourse allant jusqu'à 1 200 €, pour financer un projet personnel et/ou professionnel qui n'a pas encore débuté.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

Financé par le Département et par la Caf, et soutenu par Saint-Brieuc Armor Agglomération, le dispositif entend bien dynamiser l'engagement citoyen, tout en permettant aux jeunes de toutes catégories sociales de mener à bien les projets utiles à leur indépendance et à leur épanouissement personnel ou professionnel (permis de conduire, logement, formations, achat d'une voiture...).

Comment en bénéficier ?

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur [cotesdarmor.fr/pass-engagement](https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/le-passengagement-cest-reparti-4487?), ou à la Maison du Département la plus proche. Une fois les dossiers dûment renseignés et accompagnés des pièces demandées, le jeune devra l'adresser au référent de la Maison du Département de son territoire. Suite au dépôt du dossier, un entretien sera proposé à tout postulant éligible au dispositif, à savoir tout jeune de 16 à 25 ans domicilié en Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois.

Plus d'infos

<https://cotesdarmor.fr/pass-engagement> (<https://cotesdarmor.fr/pass-engagement>)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

[Télécharger le flyer d'infos](#)



**Le Pass'Engagement
est fait pour moi !**

**Grâce à mon bénévolat,
je reçois une bourse pouvant**

